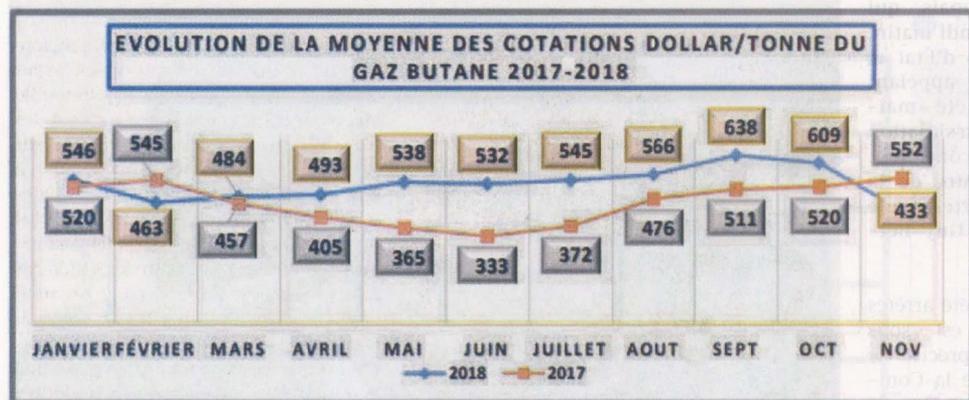


# L'enveloppe 2018 épuisée



Source : Caisse de compensation

La charge des produits gaziers et sucriers dépasse les 14 milliards de DH à fin novembre. Soit quasiment un milliard de plus par rapport aux 13,02 milliards inscrits dans la loi de Finances 2018 pour la Caisse de compensation. Le paiement des subventions pour ces deux produits s'élève à environ 12,5 milliards de DH et les arriérés à 4 milliards de DH à fin décembre 2018.

C'est confirmé. La charge des produits subventionnés dépasse l'enveloppe allouée à la Caisse de compensation dans la loi de Finances 2018. Déjà à fin novembre, la facture relative aux seuls produits gaziers et sucriers, sans compter la farine a farine nationale de blé tendre, dépasse les 14 milliards de DH, soit quasiment un milliard de plus par rapport aux 13,02 milliards inscrits dans la loi de Finances 2018 pour l'ensemble des produits subventionnés. En effet, selon les dossiers déposés contrôlés et liquidés à la Caisse de Compensation, la charge de la subvention du gaz butane s'est élevée à 10,918 milliards de DH à fin novembre dernier, en hausse de 21% comparé à la même période de 2017. La subvention unitaire s'est ainsi alourdie. La moyenne (janvier-novembre) s'est élevée à 60 DH la bonbonne de 12 kg contre 50 DH pour la même période en 2017. Concernant la bouteille de 3 kg, la moyenne se situe à 15,55 DH, après 13 DH en 2017.

Ces évolutions s'expliquent essentiellement par la tendance des cours internationaux. Même si le cours du gaz butane a enregistré en novembre son plus bas niveau de 2018, à 433 dollars la tonne, la moyenne janvier-novembre est en augmentation de 16%, en glissement annuel. Concernant le sucre, la charge relative aux onze mois de l'année 2018 a connu une légère baisse de 1%. Elle s'est élevée à 3,171 milliards de DH à fin novembre. Quant à la subvention forfaitaire de sucre par kilogramme, elle s'est stabilisée à 2,8 DH, même si la moyenne des cours à l'international a connu, en glissement annuel, une chute de 23% pour la période janvier-novembre 2018. Rappelons que le gouvernement a revu à la hausse à 17,65 milliards de DH ses prévisions relatives à la charge de la compensation pour l'année 2018. En attendant les chiffres exacts comptabilisés par la Caisse de compensation, le paiement de la subvention des produits gaziers et sucriers, arrêté à fin décembre 2018, frôle les 12,5 milliards de DH. Le gaz butane, à lui seul, a absorbé 9,6 milliards, alors que pour le sucre le paiement de la subvention s'est établi à près de 2,88 milliards de DH. En outre, la Caisse de compensation a fini l'année 2018 avec 4,045 milliards de DH d'arriérés. Les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élèvent à 3,48 milliards de DH. Pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à 561,46 millions. ■

Moncef Ben Hayoun